

## Communiqué du 30 octobre 2024

### Vandalisme dans notre municipalité

#### Attention citoyennes et citoyens de Saint-Valentin

Nous avons constaté des actes de vandalisme sur nos équipements municipaux. Des bris ont été faits par des enfants et des adolescents sur le terrain de l'hôtel de ville. Ces comportements irresponsables nuisent à notre communauté et engendrent des coûts supplémentaires.

La municipalité a en sa possession des caméras de surveillance identifiant les fautifs, pour l'instant la municipalité n'avisera pas la Sûreté du Québec et invite les parents à surveiller de plus près leurs enfants. Mais s'il y a d'autres événements, ils seront signalés à la Sûreté du Québec. Nous invitons les citoyennes et citoyens et à bien vouloir signaler tout acte suspect aux autorités compétentes, restons vigilants.

Vivons dans le respect et le civisme. Merci de votre coopération.

La Direction générale.



### **HORAIRE AUTOMNE-HIVER À COMPTER DU 3 NOVEMBRE**

Voici les horaires pour chacun des sites des écocentres.

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Iberville		8h à 16h	8h à 16h			8h à 16h	9h à 16h
Saint-Luc*			8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h*
Lacolle							9h à 16h
Saint-Rémi*							9h à 16h

\*entrepreneurs non admis à l'écocentre Saint-Rémi.

### **GESTION DES FEUILLES ET COMPOST GRATUIT**

#### **Bac brun indispensable**

Les résidus végétaux comme les plants de légumes, les retailles de vivaces et d'arbustes ainsi que les feuilles sont acceptés dans le bac brun. Les surplus mis à côté du bac ne sont pas autorisés. La collecte des bacs de matières organiques (bacs bruns) se fait chaque semaine jusqu'au début décembre.

#### **Surplus de feuilles**

Pour les résidences où la quantité de feuilles surpasse la capacité du bac, il est possible d'accumuler les feuilles dans des sacs transparents, orange ou en papier en vue d'une collecte spéciale qui se tiendra en novembre. Aucune autre matière ne doit être déposée dans ces sacs (aucune branche).

- Samedi 9 novembre, dès 7 h : municipalités de la MRC du Haut-Richelieu

*Vernissage de M. Michel Therrien*  
*Jeudi, le 7 novembre 2024 (formule 5 à 7)*  
*L'exposition se tiendra du 7 novembre au 10 janvier inclusivement.*

M. Therrien est résident de Lacolle depuis maintenant 7 ans. Ancien annonceur animateur et journaliste-présentateur à la radio de Radio-Canada à Montréal de 1983 à 2016.

M. Therrien a une fascination pour la création depuis son jeune âge. Cette passion s'est transformée au fil des ans en un besoin de partager le regard qu'il pose sur la nature et sa perspective des physiologies qui l'entourent en mariant les couleurs et les formes.

Autodidacte, il débute par l'huile qu'il troque pour l'acrylique et de la toile pour le panneau de bois.

Ses toiles aujourd'hui sont l'aboutissement de milliers de dessins, de croquis accumulés depuis des décennies. M. Therrien est inspiré par le peintre Marcel-Favreau qui avait sa galerie d'art tout près de chez lui à Brossard, qu'il a observé, pris des notes et multiplié les expériences en signant depuis 1977, plus de 375 tableaux aux diverses tendances et thématiques.



Feuille d'inscription disponible à la municipalité ou sur le Facebook de la municipalité **Date limite le 4 novembre**

\*\*\*\*\*

**Parcours d'Halloween à l'Édifice municipal**



Feuille d'inscription disponible à la municipalité ou sur le Facebook de la municipalité **Date limite le 1<sup>er</sup> novembre**

Tous les participants recevront un sac de bonbons. 🍬

*Bottin des commerçants*

**A tous nos citoyens :**

Sur le site de la Municipalité de Saint-Valentin, nous avons un endroit pour publiciser nos commerçants et propriétaire d'entreprises.

Si vous voulez avoir les coordonnées de votre entreprise sur le site internet de la municipalité, vous devez nous envoyer les informations suivantes :

- Le nom de votre entreprise
- Votre nom
- Le(s) numéro(s) de téléphone(s)
- L'adresse de l'entreprise
- L'adresse courriel

*Préparer sa trousse d'urgence pour la maison (72 heures)*

Ayez en tout temps dans votre domicile les éléments essentiels pour subsister pendant au moins les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d'accès. Idéalement, concentrer le maximum d'éléments au même endroit avec la mention « trousse d'urgence » et entreposez-les correctement (par exemple, dans des bacs ou des étagères). Si vous avez des enfants, informez-les d'où se trouvent les éléments d'urgence au cas où ils seraient seuls à la maison. Vérifiez chaque année que le contenu est adéquat pour répondre à vos besoins, remplacez les piles et les réserves d'eau si nécessaire, ainsi que les aliments non périssables périmés.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;



Dans la nuit de samedi à dimanche.

**SUIVEZ-NOUS SUR LE FACEBOOK MUNICIPAL**